

CONTEXTE

En septembre 2017, I4CE met à jour sa base de données sur les politiques explicites de tarification du carbone. Ce panorama présente les tendances observées en 2017 dans la mise en œuvre des politiques régionales et nationales de tarification du carbone. Frise chronologique, carte du monde, tableau et graphique de synthèse fournissent toutes les informations publiques collectées par I4CE sur les juridictions disposant ou ayant prévu d'établir des politiques explicites de tarification du carbone, le type d'instrument choisi, la couverture sectorielle, les niveaux de prix du carbone et l'utilisation des revenus générés.

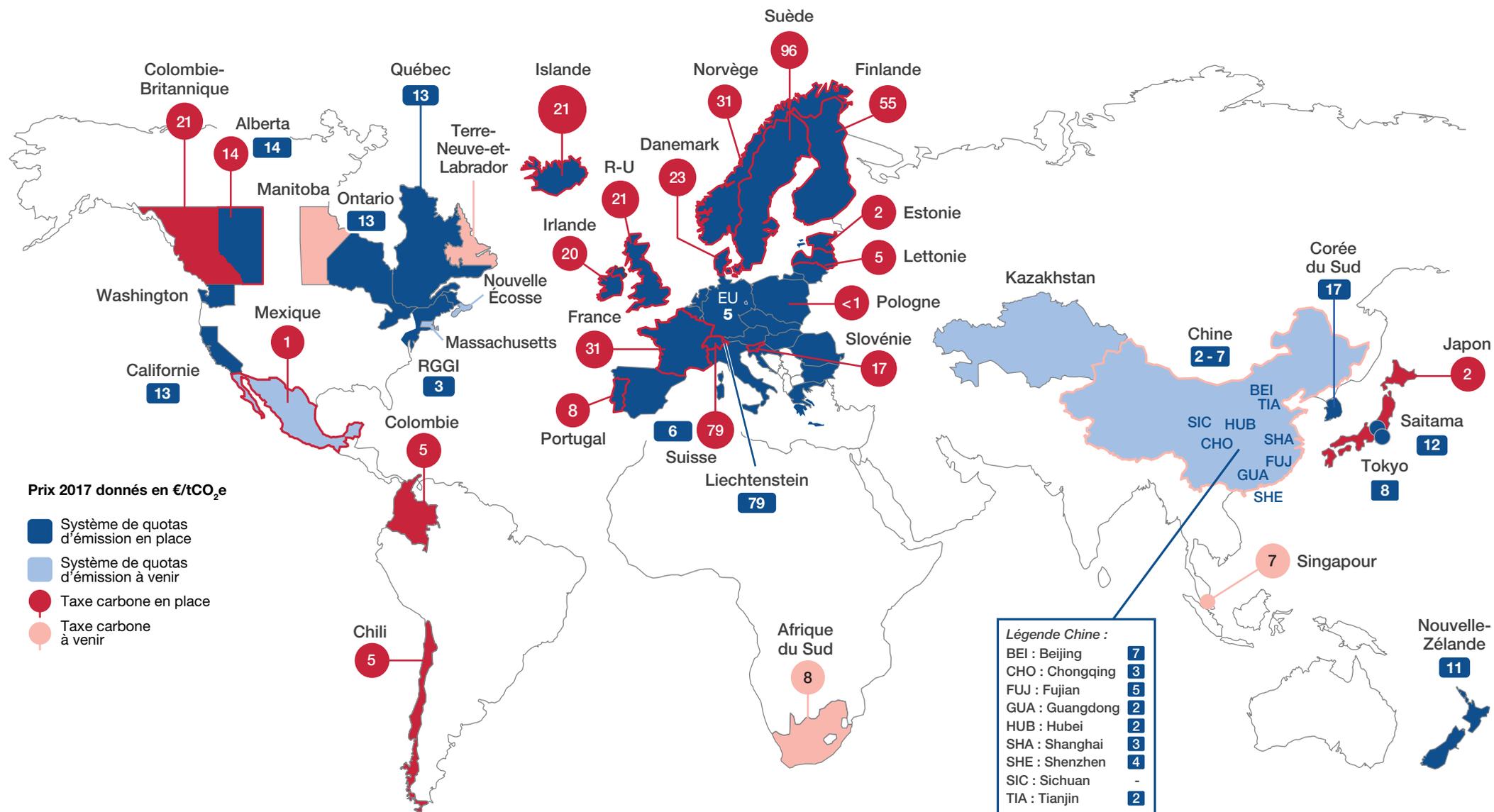
Les 5 tendances de 2017

- 1. (Trop) Peu de juridictions ont mis en place un prix du carbone explicite.** Au 1^{er} septembre 2017, plus de 40 pays et 25 provinces ou villes ont établi une politique de tarification du carbone via des taxes carbone ou des systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE). Ces juridictions représentent environ 25 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- 2. Néanmoins, la mise en œuvre de politiques de tarification du carbone explicites s'accélère.** Depuis 2016, 10 SEQE et 8 taxes carbone ont été mises en œuvre ou annoncées pour les années à venir. Dans les prochains mois, la prochaine grande étape sera le lancement en Chine d'un système national d'échange de quotas d'émission qui deviendra la plus large initiative de tarification du carbone au monde.
- 3. Les revenus du carbone, conjoncturellement en baisse en 2016, restent un levier de financement important pour l'environnement comme pour l'économie.** En 2016, 22 milliards de dollars de recettes publiques ont été générés grâce à des initiatives de tarification du carbone d'après les estimations de la Banque mondiale, un montant en baisse par rapport aux 26 milliards de dollars collectés en 2015, en raison notamment de la faiblesse des prix du carbone dans les systèmes

de quotas d'émissions comme l'Union européenne, la Californie et le Québec. En 2016, deux tiers des revenus de la tarification du carbone proviennent des taxes carbone. En matière d'affectation de ces revenus, si chaque juridiction présente un choix bien tranché, aucune tendance n'émerge clairement au niveau mondial.

- 4. Un prix du carbone jugé trop faible par les acteurs économiques.** Le prix explicite de la tonne de CO₂ en 2017 est globalement compris entre 1 et 100 € selon les juridictions. Cependant, un prix inférieur à 10 € couvre 75 % des émissions régulées par une tarification du carbone, un niveau jugé globalement trop faible pour les acteurs publics et privés afin de soutenir la transition vers une économie sobre en carbone.
- 5. Des prix explicites du carbone non alignés sur les coûts de l'action climatique nécessaire pour rester sur la trajectoire des 2°C.** Pour atteindre de manière efficace les objectifs climatiques de la communauté internationale tout en encourageant la croissance économique, la Commission de haut niveau sur les prix du carbone présidée par les économistes Stern et Stiglitz recommande d'atteindre un prix du carbone compris entre 40 et 80 USD par tonne de CO₂ en 2020, puis entre 50 et 100 USD en 2030.

Carte mondiale 2017 des prix explicites du carbone



Caractéristiques des prix du carbone en 2017

Instruments :

- SYSTÈME DE QUOTAS D'ÉMISSION EN PLACE
- TAXE CARBONE EN PLACE
- SYSTÈME DE QUOTAS D'ÉMISSION À VENIR
- TAXE CARBONE À VENIR

Secteurs :

- ÉNERGIE
- TERTIAIRE
- DÉCHET
- INDUSTRIE
- TRANSPORT
- AVIATION

Combustibles :

- CHARBON
- PETROLE
- GAZ

Juridiction	Année de mise en œuvre	Prix en €/tCO ₂ (valeur nominale) **	Part des émissions (%)	Périmètre sectoriel						Combustibles ciblés		
EU ETS	2005	5	45									
Nouvelle Zélande *	2008	11	51									
Suisse	2008	6	11									
RGGI, USA	2009	3	20									
Tokyo	2010	8	20									
Saitama	2011	12	18									
Californie	2013	13	85									
Québec	2013	13	85									
Chine	Beijing	2013	7	40								
	Guangdong	2013	2	60								
	Shanghai	2013	3	57								
	Shenzhen	2013	4	40								
	Tianjin	2013	2	55								
	Chongqing	2014	3	40								
	Hubei	2014	2	35								
	Fujian	2016	5	60								
	Sichuan	2017	NC	NC								
Corée du Sud	2015	17	68									
Alberta	2017	14	45									
Chine	2017	NC	35									
Ontario	2017	13	82									
Washington	2017	NC	66									
Kazakhstan	2018	NC	NC									
Massachusetts	2018	NC	NC									
Mexique	2018	NC	NC									
Nouvelle Ecosse	2018	NC	NC									

Juridiction	Année de mise en œuvre	Prix en €/tCO ₂ (valeur nominale) **	Part des émissions (%)	Périmètre sectoriel						Combustibles ciblés		
Finlande	1990	55	36									
Pologne	1990	>1	4									
Norvège	1991	31	60									
Suède	1991	96	42									
Danemark	1992	23	45									
Lettonie	1995	5	15									
Slovénie	1996	17	24									
Estonie	2000	2	3									
Alberta	2007	14	45									
Colombie-Britannique	2008	21	70									
Liechtenstein	2008	79	26									
Suisse	2008	79	35									
Irlande	2010	20	33									
Islande	2010	21	55									
Japon	2012	2	70									
Royaume-Uni	2013	21	25									
France	2014	31	40									
Mexique	2014	1	46									
Portugal	2015	8	26									
Chili	2017	5	40									
Colombie	2017	5	30									
Afrique du Sud	TBD en 2017	8	75									
Manitoba	2018	NC	NC									
Terre-Neuve-et-Labrador	2018	NC	NC									
Singapour	2019	7	NC									
Chine	2020	NC	NC									

* Le système de quotas d'émission en place en Nouvelle-Zélande couvre également le secteur forestier.

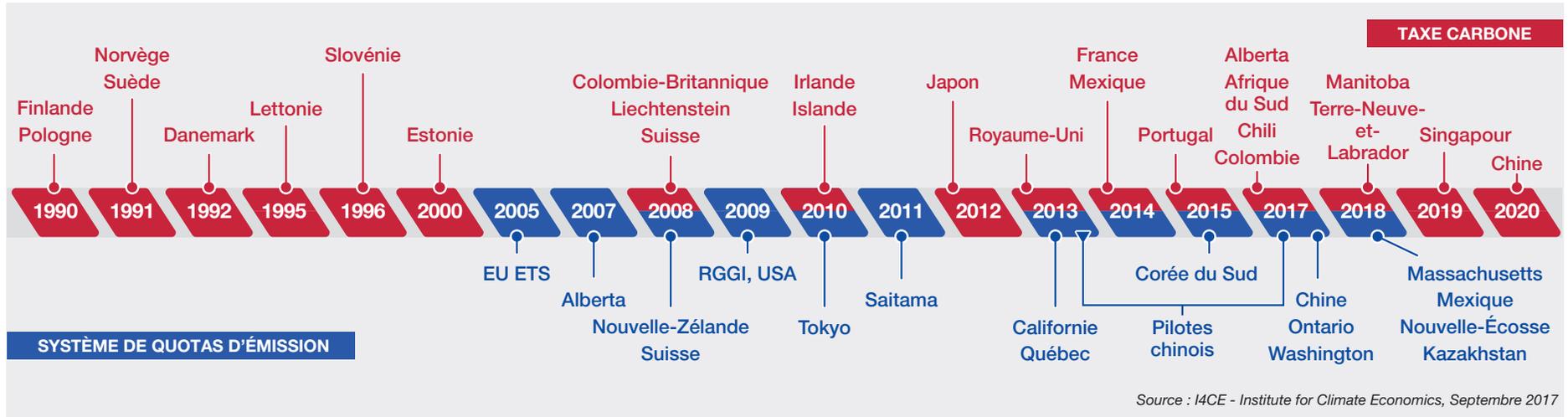
** Source : I4CE d'après ICAP, IETA, Banque mondiale et compilation de données publiques. Les prix des ETS sont les moyennes des valeurs observées entre mars 2016 et mars 2017.

Prix du carbone en €/tCO₂ :

- Moins de 10€
- Entre 11€ et 30€
- Plus de 30€

Pourcentage des émissions de GES couvertes par le prix du carbone :

- Moins de 35%
- Entre 36% et 65%
- Plus de 65%



Qu'est-ce qu'un prix explicite du carbone ?

Deux instruments donnent un prix explicite au carbone : la taxe carbone fixe un prix et le système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ fixe une quantité maximale d'émission de CO₂.

- La **taxe carbone** est un prélèvement monétaire ajouté au prix de vente d'un bien en fonction de la quantité de GES émis lors de sa production et/ou de son utilisation. Une taxe carbone peut être appliquée à différents stades de la chaîne d'approvisionnement et peut cibler les producteurs en amont ou les entreprises et les utilisateurs finaux en aval.
- Le **système d'échanges de quotas d'émissions** (SEQUE, également appelé ETS) est un mécanisme qui fixe un objectif de réduction d'émission aux participants en leur attribuant gratuitement ou leur vendant aux enchères des quotas d'émission de CO₂ correspondant à un plafond maximal d'émissions de CO₂. Les participants peuvent acheter des quotas pour compenser des émissions excessives ou vendre des quotas pour valoriser leurs efforts de réduction.

Sources

- ICAP (2017). Emissions Trading Worldwide: Status Report 2017. Berlin: International Carbon Action Partnership. Disponible [ici](#).
- IETA (2016). The World's Carbon Markets: a Case Study Guide to Emissions Trading. International Emissions Trading Association. Disponible [ici](#).
- World Bank and Ecofys (2017). Carbon Pricing Watch 2017 (May). Washington DC: World Bank. Disponible [ici](#).
- PMR - Partnership for Market Readiness (2017). Carbon Tax Guide: a Handbook for Policy Makers. & Appendix: Carbon Tax Case Studies. Washington DC: World Bank. Disponible [ici](#).
- Carl, Jeremy and Fedor, David (2016). Tracking global carbon revenues: A survey of carbon taxes versus cap-and-trade in the real world. Energy Policy 96, pp. 50-77. Disponible [ici](#).

Pour plus de précisions sur les sources utilisées pour le Panorama mondial des prix explicites du carbone, et notamment les sources nationales : contact@i4ce.org

Lire
cette note sur
> i4ce.org